



Enguerrand De CHRISTEN

coach certifié s'engage à
respecter la présente Charte



Charte de Coaching professionnel du Centre International du Coach certifié ISO 9001

le coaching
professionnel

exercice du métier

engagement
du coach

éthique

engagement du
Centre vis-à-vis du
coaché



Centre International du Coach
29, rue des Glairaux
38120 St EGREVE
info@centre-coach.fr

www.centre-international-coach.com

L'art d'accompagner une personne, une équipe ou une organisation dans l'atteinte de ses objectifs en mettant en œuvre des processus d'accompagnement dans le respect de règles éthiques.

Le coach professionnel pratique le métier à partir de sa formation et de son expérience en mettant en œuvre un processus d'accompagnement qui s'appuie sur l'engagement du client, la bienveillance du coach et sur la qualité de leur lien relationnel.

Cet engagement est matérialisé par un contrat écrit qui précise les objectifs de l'accompagnement, la durée estimée, les modalités de restitution au donneur d'ordre en cas de relation tripartite et le tarif pratiqué. Ce contrat est rédigé dans le respect des règles juridiques en vigueur en matière de contrat de prestation de service.

Le coach s'assure que son intervention sert les intérêts de son client, vérifie qu'il a compétence pour réaliser cet accompagnement, garantit la confidentialité selon des modalités préalablement précisées avec son client.

Le coach professionnel s'engage à recourir régulièrement à un superviseur, à savoir un pair, pour faire le point sur sa pratique et continuer à progresser.

Il s'engage dans une démarche d'amélioration continue en participant à des rencontres entre pairs pour actualiser ses connaissances afin de garantir un haut niveau de qualité à ses clients.

Le Centre International du Coach garantit que les coaches adhérents à la présente Charte répondent aux critères définissant le professionnalisme et fixant le cadre éthique de l'exercice de ce métier selon des méthodes développées au sein du Centre et certifiées ISO 9001:2000 et selon les termes du référentiel de compétences portant sur la spécialisation de Coach en entreprise, écrit en partenariat avec la Société Nationale des Ingénieurs Professionnels de France (SNIPF).

Les coaches certifiés sont autorisés à utiliser l'ensemble des documents produits par le Centre et peuvent faire référence à leur appartenance à la Communauté des coaches professionnels.

Validité de la Charte : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2009

Renouvelable après un entretien avec le Centre afin de vérifier la pratique du coaching ainsi que la démarche d'amélioration continue.